

Énergie

38e Congrès FNCCR - Septembre 2022 - RENNES

Table ronde 15 - Mercredi 28 septembre 2022 - 9h

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ ET PRÉSERVATION DES INTÉRÊTS DES CONSOMMATEURS : UNE ÉQUATION INSOLUBLE ?

INTERVENANTS



Animation par Carine ROCCHESANI

François CARLIER

Délégué général de la CLCV
(Consommation, Logement et Cadre de Vie)

Luigi DE PAOLI

Professeur d'économie de l'énergie et de l'environnement à l'Université de Bocconi - Milan

Denise SAINT-PÉ

Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques,
Vice-Présidente de la FNCCR en charge de la consommation

Paz SERRA PORTILLA

Chef de projet de la Confederación de Consumidores y Usuarios (CESU) - Madrid

Carine ROCCHESANI

Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravie de vous retrouver ce matin, pour cette table ronde au cours de laquelle nous allons parler d'électricité et de défense des consommateurs, avec un panel européen.

Je n'en dis pas davantage, puisque cette séance va être introduite par Madame Denis SAINT-PÉ, Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques, Vice-présidente de la FNCCR et Présidente de la Commission Citoyens et Consommateurs de la Fédération. Vous êtes également Vice-présidente du Conseil supérieur de l'énergie. Je vous donne ainsi la parole, Madame la Sénatrice, et je la reprendrai à l'issue de votre intervention pour ouvrir le débat.



Je vous remercie. Bonjour et bienvenue à toutes et tous. Bienvenida *señorita SERRA PORTILLA*, *benvenuto al professore DE PAOLI*, et bienvenue aussi à François CARLIER, que nous connaissons déjà depuis de nombreuses années.

Depuis plusieurs mois, comme vous le savez tous, nous sommes plongés dans une crise du prix des énergies sans précédent. Cette crise impacte les citoyens français mais également l'ensemble de nos voisins européens. Elle a commencé à faire

sentir ses effets dès 2021 et s'est accentuée bien sûr à la faveur de la guerre en Ukraine. Cette crise s'est révélée d'une ampleur tout à fait exceptionnelle, et a révélé les faiblesses et les défaillances de nos systèmes énergétiques, en France bien sûr, et plus généralement au sein de l'Union européenne.

Face à la flambée des prix de l'énergie, les États se sont mobilisés avec des moyens parfois différents, en fonction des contextes locaux, pour tenter de préserver le pouvoir d'achat des ménages, et ainsi prévenir les risques de l'explosion de la précarité énergétique.

Comme en atteste une étude récente du Fonds monétaire international, l'augmentation vertigineuse des prix de l'énergie (cela concerne l'électricité, le gaz, mais également les carburants) a impacté différemment les États européens, en fonction principalement des mesures mises en place par les pouvoirs publics pour tenter de contenir ces mouvements tarifaires hausiers. L'infographie qui vous est présentée vous permet ainsi de visualiser les pays dans lesquels les effets de la hausse des prix des énergies ont eu le plus d'impacts sur les ménages, en fonction de leur niveau de revenus. On constate, à la lumière de cette étude, que les ménages français n'ont pas été les plus impactés, jusqu'alors, par cette hausse des prix, à la différence de certains de nos pays voisins, tels l'Estonie, les Pays-Bas, la Grèce ou encore la Belgique.

Diverses mesures ont en effet été prises en France sous l'appellation de « bouclier tarifaire » dans le cadre - et j'insiste bien concernant ce point - de la réglementation des tarifs. Pour autant, malgré cette intervention, certains ménages ont quand même vu leurs factures augmenter considérablement, avec certaines offres de marché. Par ailleurs, les consommateurs ont eu à subir les conséquences nocives de la crise des prix

de l'énergie entre des pratiques commerciales contestables et les défaillances de certains fournisseurs. Le médiateur de l'énergie évoque même dans son dernier rapport une explosion des litiges !

Dans ce contexte, il convient de signaler que la réglementation des tarifs, défendue par la FNCCR avec acharnement depuis de nombreuses années dans le contexte de la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz, a constitué au cours de ces derniers mois un « refuge » permettant d'assurer aux consommateurs une sécurité tant financière que contractuelle.

Ainsi, la hausse de 15% des tarifs de l'électricité et du gaz, annoncée récemment par le Gouvernement pour 2023 (et présentée comme modérée par rapport à ce qu'elle devrait être), s'inscrit encore dans le cadre de la réglementation des tarifs.

En juin dernier, les élus de la FNCCR se sont mobilisés pour rappeler ce caractère fondamentalement protecteur des tarifs réglementés, qu'il convient donc de préserver (pour l'électricité en premier lieu mais également pour le gaz), voire qu'il faudrait d'élargir. Nous avons par ailleurs adressé aux pouvoirs publics un ensemble de recommandations visant à faire face à cette crise sans précédent.

Parmi ces recommandations, figure la question primordiale de l'organisation du système électrique qui appelle à être revue, et même complètement repensée. Nous ne pouvons, à cet égard, que nous réjouir du changement de position récent opéré par certains pays de l'Union européenne à ce sujet, ainsi que par la Présidente de la Commission européenne, qui reconnaît – je la cite – que « *La conception actuelle du marché de l'électricité ne rend plus justice aux consommateurs* ».

La FNCCR a notamment appelé de ses vœux une révision :

- du mode de calcul des tarifs réglementés de l'électricité qui devrait refléter davantage les coûts de production de l'opérateur historique ;
- d'un mécanisme - l'ARENH -, qui organise un système de rentes au profit de certains fournisseurs d'électricité opportunistes, qui n'apportent, aucune plus-value au système énergétique français, ni aux territoires et ni à la décarbonation ;
- d'un système qui, au niveau de l'Union, adosse le prix de l'électricité au coût de la dernière centrale appelée pour équilibrer le réseau, ce qu'on appelle le principe de « tarification au coût marginal ».

Dans la lignée de la dernière proposition ainsi faite, **il conviendrait plus globalement de réinterroger l'ensemble de l'organisation européenne de ce marché pour réussir véritablement à combiner les diverses ambitions de la politique européenne de l'énergie, à savoir :**

- **assurer la sécurité d'approvisionnement ;**
- **contribuer à l'objectif de décarbonation sur le long terme ;**
- **et garantir un accès à l'énergie à des prix abordables pour les citoyens européens.**

Alors que le principe d'une réforme structurelle du marché de l'électricité semble être désormais accepté par de nombreux États membres, et paraît avoir été admis par la Commission européenne, il conviendrait de ne pas manquer cette occasion de réinventer un système qui garantisse véritablement ces trois objectifs, sans omettre le dernier. A cet égard, il conviendra d'être particulièrement attentifs aux conclusions de la réunion des ministres de l'Énergie des pays membres de l'Union européenne qui se tiendra ce vendredi (30 septembre).

Les principales orientations que je viens de vous présenter figurent dans une proposition de motion de notre Congrès, qui sera mise à votre disposition à l'issue de la présente session.

Pour l'heure, nous avons souhaité pour débattre de ces sujets cruciaux et d'actualité, élargir nos horizons en invitant des intervenants venus de contrées latines voisines : l'Espagne et l'Italie. Ces deux pays ont, avec la France, évoqué dans le cadre des débats européens dès l'automne 2021 la question d'une nécessaire réforme du marché de l'électricité. Il nous a donc semblé intéressant de convier des intervenants en mesure de nous présenter un état des réflexions dans leurs pays à ce sujet, ainsi que de leur propre réflexion.

Nous aurons ainsi l'occasion d'entendre une représentante d'une association espagnole de défense des consommateurs, Paz SERRA PORTILLA, et un Professeur illustre d'économie de l'énergie et de l'environnement italien, Luigi DE PAOLI. Je tiens particulièrement à vous remercier, et saluer le fait que vous soyez venus participer à nos travaux, en personne malgré la distance, et dans notre langue, ce qui sera fort appréciable. Je remercie également chaleureusement François CARLIER, le Délégué général de la CLCV, dont les prises de position, sont toujours lues et étudiées avec la plus grande attention par notre Fédération, et bien souvent partagées.

Carine ROCCHESANI

Je vous remercie Madame SAINT-PÉ, pour ces éléments d'ouverture qui dressent le cadre de nos débats. On se tournera vers l'Europe en cette fin de semaine pour connaître les résultats de la réunion que vous avez mentionnée à l'instant. L'objectif de la présente table ronde est de creuser la situation, d'évoquer les effets de la crise des énergies dans vos pays et en France, afin de comparer les différents systèmes.

Comment les consommateurs dans vos trois pays ont-ils vécu cette crise ? Quelles sont les mesures d'urgence qui ont été prises ? Nous nous projeterons par ailleurs en évoquant les pistes de réforme structurelle de l'organisation du marché de l'électricité, qui pourraient être envisagées. La situation est très différente d'un pays à l'autre. D'ailleurs, l'infographie réalisée par le FMI qui vient de vous être présentée montre également la situation du Royaume-Uni, un pays qui se situe désormais en dehors de l'Union européenne, et qui devrait rencontrer les plus grandes difficultés dans divers domaines sans le soutien de l'Europe.

En France, les consommateurs résidentiels ont le choix entre les offres aux tarifs réglementés de vente d'électricité et les offres de marché. La réglementation des tarifs dans le secteur de l'électricité a assuré une protection des consommateurs et également des autres clients encore éligibles à ces tarifs. Il existe également des garde-fous en Espagne et en Italie, et nos intervenants vont nous expliquer comment fonctionnent le dispositif de l'acheteur unique en Italie et le tarif de dernier recours en Espagne. Nous verrons ainsi comment ces dispositifs ont tenu face à la crise.

En premier lieu, je vous propose de comprendre les modes de fonctionnement de chaque pays. Paz SERRA PORTILLA, vous êtes responsable de projet, et en particulier du projet de l'énergie à la Confédération des consommateurs et des usagers, qui a été fondée en 1983.

QUELS SONT LES EFFETS DE LA CRISE EN ESPAGNE SUR LES CONSOMMATEURS LES PLUS MODESTES NOTAMMENT ? EST-CE QUE LE TARIF DE DERNIER RECOURS A PERMIS DE RÉDUIRE LES EFFETS DE LA CRISE ?

Paz SERRA PORTILLA

Bonjour à tous, permettez-moi de vous présenter en quelques mots la Confédération des consommateurs que je représente aujourd'hui. Notre confédération est présente au sein des conseils de consommateurs et usagers en Espagne, qui sont consultés par les pouvoirs publics. Cela nous donne l'opportunité de participer à des réunions avec les différents ministères qui ont des responsabilités dans le domaine de l'énergie, notamment le ministère en charge de la Transition écologique, avec lequel nous avons des réunions mensuelles.

Paz SERRA PORTILLA



La situation en Espagne est vraiment très critique mais elle l'était déjà avant la crise avec une situation de précarité énergétique rencontrée par de nombreux ménages. On compte ainsi 3.500.000 ménages en situation de précarité énergétique, qui rencontrent les plus grandes difficultés à se chauffer l'hiver. L'été particulièrement chaud que nous venons de traverser, nous donne également une idée de ce qui nous attend avec le changement climatique. La canicule a duré

45 jours avec des températures particulièrement élevées. Dans ces conditions, il était difficile de dire aux familles de faire attention à leurs consommations en coupant la climatisation. Ainsi, avant même d'évoquer les effets de la hausse des prix de l'énergie, la situation est déjà critique et il nous paraît essentiel de disposer d'un système qui protégerait vraiment les consommateurs en Espagne.

Le dispositif de tarif du dernier recours, que vous avez évoqué, n'a pas permis de contenir les prix, car ce tarif est lié aux prix journaliers de l'électricité issus des marchés. Ainsi, avec la crise, les tarifs destinés aux ménages les plus modestes ont davantage augmenté que ceux des ménages qui disposaient d'offres de marchés proposées par les fournisseurs privés d'électricité. D'autres mesures ont été mises en place, comme le bonus social, qui se traduit par une réduction du tarif. Mais cette mesure n'atteint que la moitié des personnes qui y auraient droit. Ainsi, les consommateurs qui bénéficient du tarif réglementé de dernier recours sont davantage exposés à la crise des prix que les consommateurs qui sont sur le marché.

Nous regardons donc avec attention comment le market design, dont on a beaucoup parlé ces derniers mois, pourrait évoluer. Nous pensons qu'il serait nécessaire de décorrélérer le tarif de dernier recours des prix journaliers du marché, en l'adossant aux énergies renouvelables, pour faire en sorte qu'on puisse avoir des prix stables de l'énergie pour les consommateurs les plus modestes.

Carine ROCCHESANI

Comparativement à la France où l'augmentation a été limitée à 4 % concernant les tarifs de l'électricité, quel a été le niveau d'augmentation en Espagne ?

Paz SERRA PORTILLA

La situation a changé avec le système de plafonnement du prix du gaz que nous avons obtenu mais on a néanmoins constaté une augmentation de 20 % du prix de l'électricité, ce qui, au sein de la confédération, a légitimé le fait de promouvoir le scénario des énergies renouvelables pour le tarif de dernier recours. Les coûts fixes en Espagne constituent par ailleurs une part importante de ce que paient les consommateurs.

Au cours de cet été, nous avons constaté que l'énergie hydroélectrique déterminait le prix de l'électricité dans la plupart des heures d'utilisation. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le prix de cette énergie était très semblable à celui du gaz. Il faudrait comprendre pourquoi ces centrales hydroélectriques, qui sont déjà en fonctionnement depuis des décennies, ont des prix aussi élevés. Il conviendrait donc de faire un audit des prix des différentes sources de production d'énergie.

Carine ROCCHESANI

Vous avez évoqué un point intéressant au sujet de la précarité énergétique en mentionnant le fait que des personnes éligibles à l'aide sociale mise en place ne sont pas détectées. Ce phénomène de non-recours est également constaté en France, mais dans une mesure moindre. En Espagne, 50 % des personnes qui pourraient bénéficier de cette aide sociale n'y ont pas accès.

LA SITUATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ESPAGNE EST VRAIMENT UNE SITUATION PARTICULIÈRE, VOUS AVEZ OBTENU AVEC LE PORTUGAL QUE LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES RECONNAISSENT UNE EXCEPTION IBÉRIQUE : UNE SORTE DE DÉCROCHAGE LIMITÉ DANS LE TEMPS DU SYSTÈME TARIFAIRE EUROPÉEN. CETTE SOLUTION VOUS A-T-ELLE PERMIS DE PROTÉGER LES CONSOMMATEURS, ET COMBIEN DE TEMPS CELA PEUT-IL DURER ?

Paz SERRA PORTILLA

Nous verrons en décembre si le dispositif peut être prolongé. Si l'on a pu obtenir cette mesure, c'est parce que l'Espagne et le Portugal restent très peu interconnectés avec le reste de l'Europe. Il était donc possible de mettre en place une telle limite sans pour autant affecter l'équilibre du marché européen. C'est une mesure qui a en effet permis de réduire les prix. Le prix de l'électricité en Espagne a ainsi augmenté dans une mesure bien moindre que dans d'autres pays de l'Union, comme en Allemagne ou même la France.

Ce régime dérogatoire permet concrètement de plafonner le prix du gaz utilisé pour la production d'électricité et les compagnies concernées sont ensuite compensées, ce système de compensation étant financé par l'ensemble des consommateurs espagnols. Cette mesure permet ainsi de voir quels seraient les prix de l'électricité, si on ne payait que le gaz au prix du gaz.

Carine ROCCHESANI

On parle de gaz qui vient d'Algérie, en ce qui concerne votre pays.

Paz SERRA PORTILLA

La plupart du gaz consommé en Espagne vient en effet d'Algérie. Des problèmes géopolitiques politiques sont apparus ces derniers mois entre l'Algérie et l'Espagne au sujet du Sahara. L'Espagne cherche donc à diversifier ses sources d'approvisionnement. L'Espagne a également subi la hausse du prix du gaz russe, et importe du gaz en provenance des États-Unis. L'Espagne possède des installations qui permettent d'exploiter du gaz liquide, en le regazéifiant. Nous disposons de nombreuses infrastructures liées à l'exploitation du gaz mais nous n'en utilisons que 30 %. Il y a donc encore de l'espace pour augmenter des réserves de gaz plus facilement que dans d'autres pays au sein de l'Europe. Le fait que l'Espagne dispose de si nombreuses infrastructures est aussi un poids pour les consommateurs. En effet, 50 % de la facture du gaz en Espagne concerne le maintien des infrastructures qui ne sont pas utilisées. La manière dont le prix sont formés en Espagne manque réellement de transparence. Le consommateur espagnol continue à payer des coûts très importants pour des infrastructures, même avec ce système de plafonnement du prix du gaz.

Les mesures qui font l'exception ibérique fonctionnent. Je pense que l'expérience espagnole de plafond du prix du gaz a démontré qu'elle est pertinente et opérante. Les positions au sein de l'Union européenne sont en train de changer, comme l'a indiqué Madame SAINT-PÉ. Je pense que le débat même au sein de l'Europe est sur le bon chemin pour que chaque technologie dispose de son propre prix.

Carine ROCCHESANI

Luigi DE PAOLI, vous êtes professeur d'économie de l'énergie et l'environnement à l'Université de Bocconi de Milan. Vous dirigez la revue Economics and Policy of Energy and the Environment et vous êtes l'auteur de nombreuses publications dans le domaine de l'économie de l'énergie, et en par-

ticulier de l'énergie électrique, dans le domaine du nucléaire, des énergies renouvelables et de la politique énergétique italienne et européenne. Vous avez aussi été membre de plusieurs commissions, nommé par le gouvernement italien. Vous allez ainsi nous faire profiter de votre expérience concernant les sujets que nous venons d'évoquer et de votre regard aujourd'hui sur la situation de l'énergie en Italie.

QUELS SONT LES MOYENS QUI ONT ÉTÉ MIS EN ŒUVRE À COURT TERME POUR FAIRE FACE À LA CRISE DES PRIX DE L'ÉNERGIE AFIN D'ASSURER LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS ITALIENS ?

Luigi DE PAOLI

Le problème majeur qui domine les débats en Italie, comme dans les autres pays de l'Union européenne sans doute, est celui de l'explosion du prix du gaz, qui a entraîné l'explosion du prix de l'électricité. En entendant les chiffres en France, ainsi que ceux de l'Espagne, je pense que les Italiens souscriraient volontiers à une augmentation de 15 % et même bien davantage parce que nos augmentations ont été bien plus importantes. Vous avez déjà rappelé qu'il y a deux catégories de consommateurs en Italie : les consommateurs disposant d'offres libres et les consommateurs sous tutelle, alimentés par l'acheteur unique, qui ont subi une augmentation de l'électricité en un an d'environ 100 %.



Carine ROCCHESANI

Les consommateurs sous tutelle sont ceux qui étaient censés être protégés ?

Luigi DE PAOLI

En effet, ceux qui étaient censés être protégés ont subi une augmentation de 100 % concernant l'électricité et de 70 % pour le gaz, ce qui est plus important encore dans le budget des familles en Italie. Pour les autres, leur situation dépend du type de contrat dont ils dépendent. Dans les contrats à prix fixe, lorsque les fournisseurs sont toujours en activité, les consommateurs continuent de payer le prix fixe jusqu'à l'échéance de leurs contrats. Ils n'ont donc pas été concernés par ces augmentations importantes.

Ainsi, on pourrait être tenté de dire que le marché libre est plus protecteur que le marché protégé, ce qui n'est pas vrai en général car il s'agit d'une situation exceptionnelle selon moi. Ceux qui disposaient d'un contrat avec un prix fixe payent à peu près ce qu'ils payaient auparavant, même moins après les interventions du gouvernement, mais les consommateurs qui étaient sur le marché libre avec des offres indexées sur les prix de marché ont connu des évolutions tout à fait considérables. Cette situation concerne des familles mais également des petites entreprises, des artisans, des commerçants qui subissent les conséquences de l'augmentation des prix.

Pour atténuer ces augmentations, le gouvernement italien est intervenu. Jusqu'en juillet, 50 milliards d'euros ont servi ainsi à financer des aides à destination des familles et des entreprises. Nous n'abordons pas dans le cadre de cette session le sujet des entreprises, mais elles rencontrent en Italie de très graves difficultés.

Comment avons-nous tenté de protéger les consommateurs? Les prix de l'énergie en Italie, comme dans d'autres pays, sont constitués du prix de l'énergie, du coût des infrastructures et des charges de système, qui comprennent de nombreux éléments, dont la composante la plus importante liée aux subventions des énergies renouvelables, et les impôts. Pour donner un ordre de grandeur, avant la crise le prix comprenait l'énergie pour 50 %; les infrastructures pour 20 %; les charges de système pour 20 % et les impôts pour 10 %.

La première intervention a consisté à réduire puis annuler les charges de système. Ainsi, ces charges sont même devenues négatives pour le gaz, mais cela n'a pas été suffisant. D'autres mesures ont donc été prises par le gouvernement pour que l'autorité de réglementation intervienne afin de contenir le niveau des tarifs protégés de l'acheteur unique. A chaque trimestre, il fallait trouver des moyens de couvrir les coûts de ces diverses interventions.

Carine ROCCHESANI

La perception des consommateurs n'a malgré tout pas été très bonne? Est-ce l'explication du résultat des élections? Les consommateurs ne se sont pas sentis suffisamment protégés?

Luigi DE PAOLI

Cela a en effet certainement un peu impacté les résultats des élections. Comme vous le savez, l'augmentation des prix de l'énergie a déclenché une inflation générale. Les consommateurs perçoivent ces augmentations diffuses.

Au supermarché, tous les produits sont plus chers, mais les consommateurs ne se rendent pas forcément compte que la cause première de cette inflation est le coût de l'énergie. Comme en Espagne, peut-être en France également et dans d'autres pays, l'Italie dispose d'un dispositif d'aide au paiement des factures (« bonus social »). Son niveau, qui s'établit entre 120 et 180 euros par an pour l'électricité et un peu plus pour le gaz, a été multiplié par cinq dans le cadre de la crise.

Carine ROCCHESANI

Les familles en situation de précarité énergétique ou de précarité sociale sont donc celles qui ont accès à ce bonus.

Luigi DE PAOLI

En effet, cette aide dépend de la précarité sociale. Le seuil permettant d'accéder à ce bonus social a été augmenté, et le principe a été simplifié, car, comme en Espagne, ceux qui y ont droit ne le savent pas forcément, ou ignorent comment réaliser les démarches administratives pour obtenir cette aide. Nous essayons de les accompagner, de simplifier les démarches pour leur permettre de l'obtenir. 5,2 millions de familles ont droit à ces aides, qui sont financées par l'ensemble des consommateurs, et non par les contribuables.

Carine ROCCHESANI

Ces mesures n'ont pas forcément vocation à perdurer dans le temps. J'aimerais que nous revenions au dispositif de l'acheteur unique qui nous intéresse beaucoup aujourd'hui, même si nous avons vu que ce dispositif n'avait pas protégé suffisamment les consommateurs. En effet, vous pensez que c'est un mécanisme intéressant malgré tout.

POUR QUELLES RAISONS, ET À QUELLES CONDITIONS, CE PRINCIPE DE L'ACHETEUR UNIQUE POURRAIT-IL PRÉSERVER LES CONSOMMATEURS À L'AVENIR, ET PEUT-ÊTRE PAS SEULEMENT DANS VOTRE PAYS?

Luigi DE PAOLI

C'est un sujet assez complexe à expliquer en quelques minutes, qui nécessite quelques rappels historiques. Le principe de l'acheteur unique a été introduit en Italie au moment de l'ouverture partielle du marché en 1999, période au cours de laquelle seuls les gros consommateurs pouvaient choisir leurs fournisseurs. Les consommateurs qui n'étaient pas libres pouvaient le devenir grâce au dispositif de l'acheteur unique, qui procède à des achats d'énergie directement sur le marché pour leur compte.

Cet acheteur unique a commencé à être opérationnel en 2007, quand le marché a été ouvert à tous les consommateurs. Depuis le 1er juillet 2007, les consommateurs disposent de la faculté de recourir à ce dispositif, qui concerne 9 millions de consommateurs.

Carine ROCCHESANI

Qui est derrière cet acheteur unique ?

Luigi DE PAOLI

C'est une société publique contrôlée par le ministère de l'Économie italienne, une société anonyme sans but de profit. L'acheteur unique est tenu simplement de couvrir ses coûts. Ainsi, il achète l'énergie puis la cède aux consommateurs protégés au même prix que le prix d'achat. Pendant quelques années, l'acheteur unique achetait librement et il était même obligé de faire des contrats, au moins annuels, pour avoir une garantie de prix plus stables. Le reste de son approvisionnement provenait du marché journalier.

Ce système a été modifié en 2017, à la suite d'une campagne contre le dispositif de l'acheteur unique. Le marché libre de l'énergie était présenté comme étant conçu à l'avantage des consommateurs. Il fallait donc abolir l'acheteur unique, le marché protégé étant vu comme contraire à la liberté des consommateurs. La fin de l'acheteur unique était programmée pour 2019, avant d'être repoussée à 2024 pour les petits consommateurs.

Carine ROCCHESANI

Quelles sont les raisons qui selon vous devraient conduire à préserver ce dispositif ?

Luigi DE PAOLI

À partir de 2017, on a imposé à l'acheteur unique de s'approvisionner complètement sur le marché journalier. C'est la raison pour laquelle en ce moment les consommateurs censés être protégés ne le sont plus. Selon moi, il s'agit d'un dispositif opérant et protecteur si on permet à l'acheteur unique de disposer de contrats à long terme. Il faudrait donc revenir à l'ancien système avec même davantage de liberté que ce qui était prévu auparavant. Il s'agit d'une activité qui ne cherche pas le profit, l'achat et la revente sont au même prix. L'acheteur unique n'a pas à conquérir de consommateurs, or cette conquête coûte cher, et ce coût doit ensuite être répercuté sur le prix de la fourniture (cf. les frais commerciaux, les frais de démarrage, etc.). Par ailleurs, l'activité de l'acheteur unique

est transparente : le prix et les conditions des achats sont connus. Même les consommateurs qui sont sur le marché libre se rapportent à ce prix qui est vraiment une bonne référence. Si l'acheteur unique disparaissait complètement, les consommateurs ne disposeraient plus de point de comparaison et auraient encore plus de difficultés à comprendre ce qu'ils paient. De nombreux arguments font que selon moi, il s'agit d'un bon système pour la protection des consommateurs, qu'ils soient directement protégés par le dispositif ou non.

Carine ROCCHESANI

Ce type de système d'acheteur unique pourrait éventuellement voir le jour dans d'autres pays. Je vous remercie de ces précisions.

François CARLIER, vous êtes Délégué général de la CLCV depuis 2013, docteur en sciences économiques, auparavant directeur des études au sein de l'UFC Que Choisir, et vous êtes professeur d'économie à l'université de Paris Saclay. La CLCV est l'une des plus importantes associations de défense des consommateurs, avec laquelle la FNCCR est en contact depuis de très nombreuses années concernant divers sujets, dont l'énergie. La CLCV regroupe aujourd'hui 323 associations locales, départementales et régionales qui couvrent 22.500 membres actifs. Vous étiez à la CLCV membre du comité d'accompagnement du récent rapport de la Cour des comptes relatif à l'organisation du marché de l'électricité. Depuis l'automne dernier, vous avez multiplié les contentieux à l'encontre de certains fournisseurs alternatifs concernant des pratiques commerciales absolument déloyales, des pratiques qui ont été accentuées par la crise de l'énergie, et vous étiez donc sur le front pour protéger les consommateurs.

APRÈS TOUT CE QUI VIENT D'ÊTRE DIT, NOUS POUVONS CONSIDÉRER QUE LES CONSOMMATEURS SONT PLUTÔT BIEN PROTÉGÉS EN FRANCE PAR RAPPORT À D'AUTRES PAYS. COMMENT VOYEZ-VOUS LA SITUATION DES CONSOMMATEURS D'ÉNERGIE EN FRANCE, ET PLUS PARTICULIÈREMENT S'AGISSANT DE L'ÉLECTRICITÉ ?

François CARLIER

On peut dire que nous sommes protégés en partie, parce qu'il y a quelques faits structurels comme la rente nucléaire, qui effectivement permet d'avoir, en tout cas pour l'instant, un prix plus bas. C'est aussi parce que la France a conservé quelques outils de régulation qui permettent d'installer cette protection, et nous nous sommes d'ailleurs battus pour. Je pense notamment aux tarifs réglementés de l'électricité et du gaz.



Pour l'électricité, le tarif réglementé se base sur des formules de calcul de rente nucléaire qui permettent de maîtriser un peu le prix. Pour le gaz, la formule n'est en revanche plus très avantageuse. Mais la réglementation du tarif du gaz a constitué un outil opérationnel pour la mise en œuvre du bouclier tarifaire. Pour faire simple, la politique du gouvernement a été de dire on gèle le tarif du gaz et on limite l'augmentation du tarif de l'électricité à 4 % pour un an. Il convient de souligner que cette intervention n'aurait pas été possible sans

l'outil du tarif réglementé.

J'insiste sur ce point, car le tarif réglementé du gaz a vocation, normalement, à disparaître en juin prochain. L'administration prétend qu'il sera possible de maintenir un bouclier tarifaire sans le tarif mais quand on perçoit à l'heure actuelle l'absence complète de maîtrise opérationnelle qu'ont les pouvoirs publics et la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de ce qu'est le marché de détail, mes craintes sont grandes. Je pense qu'il y aura de nombreux bugs et failles qui n'auront pas été anticipés et qui généreront beaucoup de problèmes. J'engage du coup tout le monde à tenter de se mobiliser concernant ce sujet. L'Europe nous autoriserait à prolonger le tarif réglementé pendant un an ou deux. Dans le contexte actuel, il me semble qu'il serait très facile d'obtenir cette prolongation. Seulement, l'administration compte actuellement des personnes qui n'ont plus de maîtrise opérationnelle et qui sont guidées par une sorte de roadmap qui dit qu'il faut supprimer le tarif du gaz.

Sinon, s'agissant de la question de la protection des consommateurs, alors que l'environnement politique avance plutôt l'idée d'une limitation de la dépense publique et insiste sur la nécessité de faire des réformes structurelles, on a fait l'inverse. L'arme budgétaire, extrêmement puissante, a été utilisée pour mettre en place un gel incroyable et c'est dommage, car cela n'a fait pas avancer la question des réformes structurelles. Par ailleurs, on a pu constater à quel point le deuxième pilier de l'ouverture des marchés, qui n'est pas l'ouverture du marché de gros mais celle se rapportant au marché de détail, ne fait pas l'objet de discussions très nombreuses au niveau de l'Union européenne. Les débats semblent se focaliser sur l'organisation et le fonctionnement du marché de gros. En fait, on savait très bien que l'ouverture du

marché de détail en France, faute d'innovation de rupture ou d'innovation tout court, ne servait à rien. Vous avez une quarantaine d'opérateurs qui sont des courtiers virtuels, qui ne sont ni producteurs, ni distributeurs. Ils n'ont pas trouvé d'innovation comme dans le secteur des télécommunications. Ces quarante opérateurs étant tous sur la même ligne sans moyen de différenciation, la situation se révèle du coup particulièrement toxique pour le marché, et les consommateurs. On s'est retrouvé dans une situation où les tarifs réglementés de l'électricité ont été augmentés pour que ces opérateurs puissent se faire une place sur le marché avec des rabais de quelques pourcents (de 5 à 10%). Pendant une décennie, la CRE a ainsi augmenté les tarifs pour maintenir artificiellement une concurrence au profit de fournisseurs, qui globalement, proposent le même type d'offres. Lorsque les tarifs ont été augmentés de façon plus conséquente, en raison du rationnement de l'ARENH pour maintenir la concurrence, la CLCV a décidé de réagir. Par ailleurs, la crise a fait office de révélateur. Elle a montré que certains fournisseurs ne couvraient pas leurs offres sur les marchés, ceux qui proposaient les offres les plus basses. Ces fournisseurs ont tout de suite « cassé ». Ils ont augmenté leur prix de façon conséquente - de 30, 40 à 60% - sans respecter les modalités d'information préalables des consommateurs, d'autres ont modifié les modalités d'indexation de leurs offres, en transférant le risque marché sur le consommateur. La CLCV a engagé des actions en justice pour dénoncer ce type de pratiques. Nous considérons qu'une petite moitié des 30% de consommateurs sur le marché libre ont fait ainsi l'objet de traitements déloyaux. La CLCV a été assaillie de plaintes de consommateurs avec plusieurs vagues, en rapport avec les pratiques de tel ou tel fournisseur. Nous avons ainsi reçu le témoignage d'une consommatrice qui pour un appartement de 60m² dans le sud de la France se retrouvait avec une facture pour le mois de décembre de 600 euros : indexer un contrat de fourniture d'électricité sur le marché de gros revient à accepter une indexation sur le bitcoin en quelque sorte. Les personnes concernées avaient souvent souscrit des contrats à la faveur d'une action groupée d'achat, sans en être d'ailleurs parfois à l'initiative : le neveu ou le petit-fils avait procédé pour leur compte à l'opération sans nécessairement en assurer le suivi.

Ce système de concurrence n'est pas viable et il oblige ces fournisseurs à avoir des pratiques toxiques. Lorsque les prix étaient bas et stables, ils ont mis en œuvre des pratiques agressives de démarchage et lorsque les prix ont augmenté en raison de la crise, la quinzaine de fournisseurs sur les 40 qui n'étaient pas couverts pour être moins chers, ont mis en œuvre des

pratiques critiquables, sans que personne, au niveau des pouvoirs publics (DGEC, CRE), ne réagisse. Cette toxicité vient du fait que la création de ce marché n'avait pas de sens. La CLCV a accompagné un certain nombre de libéralisation dans divers secteurs d'activité, parfois de façon enthousiaste, mais dans le secteur de l'électricité, cette ouverture n'a aucun sens.

Carine ROCCHESANI

APRÈS CET ÉTAT DES LIEUX, QU'EST-CE QUI PEUT ÊTRE MIS EN ŒUVRE POUR ASSURER LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS ? DANS UN ARTICLE RÉCENT VOUS ÉVOQUEZ UN RETOUR AU MONOPOLE.

François CARLIER

La CLCV s'est en effet positionnée pour un retour au monopole en ce qui concerne la fourniture d'électricité. On a osé le dire car tellement de personnes le pensent qu'à un moment il fallait l'écrire. Ce qui compte fondamentalement c'est de pouvoir disposer d'un tarif réglementé protecteur. Un marché peut exister en parallèle mais sans toutes ces mesures qui dérèglent le système, telles celles mises en œuvre par la CRE depuis 10 ans. On peut ainsi laisser la place à des opérateurs qui ont quelque chose de différent à apporter par rapport aux offres de l'opérateur historique. En Amérique de nord, de nombreux États ont adopté ce type de système. Il existe un tarif réglementé calculé sur les coûts réels de l'opérateur historique et d'autres types d'offres. Il n'existe pas de principe de contestabilité des tarifs, qui est un principe issu de la réglementation européenne, et qui impose de fixer un tarif qui permet de maintenir une concurrence factice. La suppression du principe de contestabilité est un combat communautaire que nous devons mener car elle nous permettrait d'avoir des tarifs réglementés véritablement protecteurs.

Carine ROCCHESANI

DIVERS SYSTÈMES COEXISTENT AUX ÉTATS-UNIS ENTRE MONOPOLE, SYSTÈME HYBRIDE OU SYSTÈME COMPLÈTEMENT LIBÉRALISÉ ET NOUS DEVONS, SELON VOUS, NOUS INSPIRER DE CE QUI SE FAIT AU ÉTATS-UNIS.

François CARLIER

Aux États-Unis et au Canada, lors de la réforme du secteur de l'énergie, qui a été faite avant nous, le choix a été laissé aux États ou aux Provinces de choisir le mode

d'organisation de leur marché de détail. L'État fédéral est chargé de l'équilibrage global du système et chaque État ou Province choisit son système. C'est comme si en Europe, on avait décidé de laisser les États membres se charger de l'organisation de leur marché de détail, tout en confiant l'organisation du marché de gros aux instances européennes. Un tiers des États ont choisi le monopole, souvent parce qu'ils disposent d'une rente nucléaire ou hydraulique et parmi eux on compte de nombreux États républicains. Un autre tiers ont opté pour un système complètement libéralisé – des États dépourvus de rente nucléaire ou hydraulique dont le mix est essentiellement fossile, à l'instar de l'Allemagne – et le dernier tiers un système hybride, avec un tarif réglementé protecteur, sans application d'un principe de contestabilité, en concurrence avec des offres libres.

Dans le système qu'on préconise, avec donc un tarif réglementé protecteur, il faudrait également des obligations de couverture marché pour les fournisseurs en concurrence, et ainsi les opérateurs virtuels disparaîtraient. Il resterait ainsi des opérateurs du type Enercoop et autres, qui proposent des prix plus élevés que le tarif réglementé avec des offres basées sur des énergies renouvelables décentralisées, et ce système laisse également la place à d'éventuels innovateurs, qui avec par exemple une proposition de système de stockage local, etc., pourraient concurrencer les offres aux tarifs. Ces évolutions mettraient fin à toute cette faune de courtiers virtuels extrêmement toxiques.

Carine ROCCHESANI

Il existe donc différents types d'organisation. Juste pour bien clarifier : vous dites que le monopole en vigueur dans l'Ontario est particulièrement intéressant, pour quelles raisons ?

François CARLIER

En Ontario, le monopole de fourniture n'existe pas. Il s'agit d'un marché concurrentiel, avec un tarif réglementé qui est fixé sur les coûts de l'opérateur. Les rentes nucléaires doivent être assez importantes, notamment hydrauliques, un peu comme en Espagne.

Le tarif réglementé est vraiment peu cher et représente 90 % des parts de marché. Une frange d'opérateurs semble proposer des offres un peu différentes. Cela constitue, selon moi, le point d'équilibre qui serait le plus intéressant.

Carine ROCCHESANI

On pourrait donc s'inspirer de ce qui se fait outre Atlantique. Et vous souhaitez même que les Français soient consultés concernant ce sujet, qui vous paraît primordial.

LUIGI DE PAOLI QUEL EST VOTRE AVIS : QUEL SERAIT SELON VOUS LE MODE D'ORGANISATION LE PLUS PROTECTEUR POUR LES CONSOMMATEURS ? VOUS PRÔNEZ LE DISPOSITIF DE L'ACHETEUR UNIQUE, MAIS SOUS QUELLES CONDITIONS CE DISPOSITIF POURRAIT-IL ÊTRE VRAIMENT PROTECTEUR ?

Luigi DE PAOLI

C'est le débat d'aujourd'hui, qui est très compliqué. On peut essayer de simplifier, mais quand les choses sont complexes, trop de simplification impose de forcer la logique. Je pense que le retour au monopole est très difficile. Ce sujet pose également la question des structures de production de l'énergie. La France dispose de l'énergie nucléaire, qui représente 75 % de la production, mais c'est une exception européenne, voire mondiale. Le poids de l'hydraulique est différent en Espagne, en Italie, en France et dans les autres pays. La diversité de ces situations joue un rôle quant au mode d'organisation du système. Je pense que nous sommes au pied du mur dans le sens où la libéralisation a été fondée sur la théorie économique selon laquelle le coût marginal permet d'ajuster le système. Pour le futur, l'Europe s'oriente vers les énergies renouvelables, avec peut-être pour certains pays un retour partiel au nucléaire comme en France, mais la part des énergies renouvelables pourrait être de l'ordre de 45 % en 2030, cela signifie que la part de l'électricité renouvelable sera de 65 %. Cet objectif n'est pas compatible avec le système basé sur le prix marginal, qui a été construit avec des moyens de production basés sur les combustibles fossiles. En Italie aujourd'hui 50 % de l'énergie électrique est produite par le gaz, la situation est donc très différente par rapport à la France.

Carine ROCCHESANI

Lorsque les énergies renouvelables prendront une part plus importante dans le mix énergétique, la donne changera nécessairement.

Luigi DE PAOLI

Partout en Europe, on se focalise trop selon moi sur la définition d'objectifs toujours plus ambitieux visant à être le meilleur afin de répondre à certaines demandes, comme celles émanant du mouvement *Friday for future*

initié par Greta THUNBERG. A mon sens, il convient avant tout de réformer notre système, qui a été conçu dans un contexte complètement différent. C'est une discussion qui est en cours aujourd'hui en Italie, et dans d'autres pays également. La mise en place d'un double marché est envisagée dans le cadre de ces réflexions, notamment en Italie. Il s'agirait de créer un marché pour les énergies renouvelables basé sur les coûts fixes et un autre marché de l'énergie basé sur les coûts variables. La difficulté résidera alors dans le fait de rendre compatibles ces deux systèmes, ce qui prendra du temps mais cette évolution me paraît nécessaire si nous voulons atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables.

Pour revenir au sujet de l'acheteur unique, je pense que ce dispositif pourrait avoir à jouer un rôle dans le futur, si on revient à son mode de fonctionnement initial. Je tiens à préciser que j'exprime ici ma position personnelle, il ne s'agit pas de la position officielle de l'Italie. L'Italie ne dispose pas d'énergie nucléaire, elle doit donc compter sur les énergies renouvelables. Si l'acheteur unique était en mesure de conclure des contrats de long terme avec des producteurs d'énergies renouvelables, les coûts fixes supportés par le producteur seraient en quelque sorte transférés aux consommateurs. Cela conférerait une certaine stabilité aux prix et permettrait de maintenir un système concurrentiel dans la mesure où il existe des différences dans les coûts de production des énergies renouvelables. L'Union européenne est d'ailleurs plutôt favorable aux communautés énergétiques, qui agissent au niveau local, en favorisant le développement des énergies renouvelables dans une logique de solidarité. L'acheteur unique se situe simplement à un échelon supérieur, au niveau national. Il agit comme une communauté énergétique mais à un niveau supérieur.

Carine ROCCHESANI

Imaginez-vous la mise en place d'un acheteur unique au niveau européen ?

Luigi DE PAOLI

La logique de solidarité inhérente à la mise en place d'un tel système me semble un obstacle à sa mise en œuvre à un niveau européen car elle implique de fixer le même prix pour un nombre élevé de consommateurs. Je suis très pro-européen, mais je constate que la solidarité européenne est un peu défailante en ce domaine. On a pu en faire le constat récemment dans le cadre des accords entre la France et l'Allemagne ou encore, par exemple, en ce qui concerne les questions relatives aux conditions

de partage de la rente nucléaire dont la France dispose, et dont elle souhaite faire profiter en priorité les Français. En dépit des diverses alliances politiques, je pense qu'il est difficile de mettre en œuvre ce type de solution au niveau européen.

Carine ROCCHESANI

QUELLES SERAIENT LES PROPOSITIONS DE L'ESPAGNE POUR FAIRE ÉVOLUER STRUCTURELLEMENT LE MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ ?

Paz SERRA PORTILLA

Je partage le point de vue du Professeur DE PAOLI au sujet du rôle des énergies renouvelables en ce qui concerne la stabilité des prix. En Espagne, nous devons repenser la façon dont on protège les consommateurs les plus vulnérables car le dispositif du tarif de dernier recours ne fonctionne pas et il conviendrait également d'améliorer le bonus social pour que les personnes qui y ont droit puissent en bénéficier effectivement. Il faudrait envisager plutôt un tarif social avec d'autres modalités d'attribution qui ne nécessiteraient pas autant de démarches. Aujourd'hui, le bonus social est géré par de grandes compagnies et les consommateurs doivent s'adresser à ces dernières pour pouvoir en bénéficier. Clairement, les grandes compagnies ne sont pas très favorables à l'attribution de cette allocation et ne font donc rien pour que le dispositif évolue.

Nous devons donc prévoir un accompagnement des consommateurs dans le marché de l'électricité. Mais lorsqu'on évoque ce sujet, on se concentre la plupart du temps sur l'offre et non sur la demande de l'électricité. Je pense qu'une façon d'améliorer la situation des consommateurs consisterait à leur permettre de réduire davantage leur demande d'électricité. En effet, toute réduction de la demande d'électricité induit une baisse de la consommation de gaz nécessaire à la production de l'électricité. La Confédération réclame ainsi la mise en œuvre de mesures visant la sobriété énergétique car il existe aujourd'hui de nombreuses aides dédiées provenant des fonds européens.

Carine ROCCHESANI

Vous évoquez le sujet de la nécessaire rénovation énergétique des bâtiments ?

Paz SERRA PORTILLA

En effet, aujourd'hui en Espagne les consommateurs qui

disposent déjà des moyens pour engager des travaux de rénovation bénéficient de ces aides. Nous demandons un changement de politique afin que les aides en faveur de l'efficacité énergétique soient centrées sur les consommateurs les plus vulnérables. Cela permettrait de soulager la situation de précarité énergétique de beaucoup de ménages en Espagne.

Carine ROCCHESANI

Au niveau de l'organisation du marché européen, avez-vous des propositions à formuler ?

Paz SERRA PORTILLA

Dans notre pays, le débat ne porte pas sur la question du retour au monopole. Actuellement, nous disposons d'un oligopole constitué de quatre grandes compagnies qui concentrent 70 % du marché. Ces grandes compagnies d'électricité ont beaucoup de pouvoir. La commission nationale d'étude de marché et de la concurrence est en train d'évaluer les politiques de ces compagnies car il y a un vrai manque de transparence et des suspicions d'abus de position. Dans ce contexte, le débat en Espagne vise donc plutôt à faire progresser la concurrence. Nous sommes ainsi plutôt en train de défendre les petites coopératives d'énergie qui exercent des activités de production et de fourniture. La particularité en Espagne consiste dans le fait que nous ne disposons pas de fournisseur ou de producteur public d'électricité. Ce sont des compagnies privées qui ont pris la place du monopole et c'est ce qui a empêché la mise en place d'un vrai tarif réglementé qui aurait pu protéger les consommateurs. S'agissant des centrales hydrauliques dont les concessions vont se terminer dans les prochaines années, nous souhaitons qu'elles soient rendues à l'État afin qu'il puisse grâce à ce moyen de production mettre en place un tarif réglementé qui protège vraiment les consommateurs.

Carine ROCCHESANI

Je vous remercie de ces précisions. Il est temps de donner la parole à la salle.

Jacques GAYRAL

Président du Syndicat départemental d'énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82)

Bonjour, je suis Président du Syndicat départemental d'énergie du département du Tarn-et-Garonne. Je vous remercie de ces témoignages très intéressants concernant la situation en Espagne et en Italie.

Je souscris par ailleurs à l'analyse de Monsieur CARLIER concernant le retour au monopole. Nous voyons bien que la situation des pays en Europe était très différente et qu'en France, nous avons la chance de disposer d'un opérateur historique, à la fois producteur, distributeur et fournisseur, qui nous donnait satisfaction. J'éprouve ainsi un peu de nostalgie même si ce sentiment peut sembler un peu égoïste par rapport à nos voisins européens. Je souhaiterais connaître les réactions de vos opinions publiques par rapport aux évolutions de vos systèmes induites par l'ouverture des marchés. Ont été évoqués la situation des consommateurs et le sujet de la précarité énergétique. La crise nécessite des mesures engagées par les États, qui vont devoir en supporter les conséquences. L'État français est déjà particulièrement endetté, ce qui risque aussi de poser quelques difficultés. J'aimerais savoir comment les consommateurs italiens et espagnols vivent cette situation. En France, la situation est très mal perçue et les petites entreprises vont devoir également subir les effets de cette crise. La présente table ronde porte sur la situation des consommateurs particuliers mais les entreprises participent à l'équilibre économique national de nos pays respectifs, et leur situation risque d'être très préoccupante.

Paz SERRA PORTILLA

En Espagne, la question de l'énergie s'est tellement politisée que le sujet de l'obtention de la mesure d'exception concernant le plafonnement du prix du gaz, qui est une réussite du gouvernement espagnol tant au niveau des négociations au sein de l'Union européenne que du point de vue de la protection des consommateurs, ne fait pas l'unanimité et n'est pas socialement acceptée. Le gouvernement espagnol n'a pas réussi à faire comprendre que l'adoption de cette mesure permettait de réduire l'impact de la crise parce que les consommateurs continuent de voir leur facture d'électricité augmenter chaque mois. Le point de vue des consommateurs est ainsi plutôt critique, ce d'autant plus que le système de compensation des opérateurs concernés par cette mesure est financé par les consommateurs. De la même façon, ce sont également les consommateurs qui financent le bonus social en Espagne et non l'État.

François CARLIER

Pour ma part, je pense que nous devons tous nous mobiliser car il y a une réelle possibilité de revenir à des formes beaucoup plus régulées d'organisation de ce marché, sans pour autant revenir à un monopole pur. Nous avons pensé durant dix ans que le système mis en place était ir-

réversible mais nous pouvons aujourd'hui en sortir, avant qu'il ne devienne effectivement irréversible.

Par ailleurs, le tarif réglementé a été supprimé pour un certain nombre de clients professionnels et on en voit aujourd'hui le résultat. Quand les prix du marché étaient bas, les associations qui représentaient ces professionnels, ces industriels et autres, étaient les premières à leur dire de se détourner de ces tarifs réglementés afin de pouvoir bénéficier de prix plus bas. Ces professionnels ont suivi et ont commis une erreur, qu'ils regrettent désormais.

Il convient en outre de retenir cette leçon s'agissant du dispositif de l'acheteur unique. Quand les prix du marché deviennent bas, la tentation de rompre les rangs et de sortir de l'horizon à long terme est grande puisqu'il est facile de considérer que l'on peut acheter à un prix encore plus bas. S'orienter vers ce type de système impose le recours à un tarif, qui ne sera pas renégocié si les prix baissent. Ce système suppose donc de s'inscrire dans le temps long, c'est-à-dire ne pas commettre la même erreur que celle commise par les industriels et les professionnels.

Luigi DE PAOLI

Les consommateurs italiens payent les conséquences des prix de l'électricité et du gaz très élevés et ils n'en sont bien entendu pas satisfaits. Naturellement, ils s'attendent un peu à des miracles de la part du gouvernement mais ils n'ont pas la même attitude qu'en France. En Italie, on n'a jamais eu de Révolution française. Les Italiens sont plus résignés et ils n'attendent pas tout de l'État. Mais l'État a néanmoins tenté de geler les prix et il convient maintenant d'observer, avec les changements en cours à l'issue des résultats des récentes élections, ce que le nouveau gouvernement va mettre en œuvre. Je pense qu'il essaiera, au moins dans un premier temps, de continuer à contrôler les prix.

La question qui se pose actuellement est celle de la couverture de la différence entre les coûts et les prix facturés aux consommateurs. On a beaucoup évoqué le sujet de la rente et de la façon de récupérer les supers profits des compagnies entre celles qui produisent de l'énergie hydraulique ou d'autres énergies renouvelables et celles qui importent du gaz. Et on constate quelque fois des positions un peu idéologiques qui défendent les compagnies, notamment celles qui importent du gaz.

Jonathan LARRÉ

Responsable des affaires juridiques et de la commande publique durable du Syndicat départemental des Énergies de Seine-et-Marne

Bonjour, mes questions s'adressent à Monsieur CARLIER. Vous avez sous-entendu que les tarifs réglementés auraient été augmentés artificiellement, est-ce que vous sous-entendez qu'il y aurait eu une collusion entre des intérêts publics et des intérêts privés? Que pensez-vous du dispositif de l'ARENH? Est-ce qu'il vous paraît possible de défendre le bénéficiaire des tarifs ARENH directement aux usagers?

Françoise THIEBAULT

Coordinatrice du secteur énergie du CNAFAL

Je m'exprime en tant que coordinatrice du secteur d'énergie du CNAFAL, association nationale de consommateurs. Avant les années 2000, je rappellerai que les associations de consommateurs françaises, représentées dans le cadre de l'ECCG (European Consumer Consultative Group), qui était l'instance de concertation des associations de consommateurs européennes, avaient été les seules à voter contre l'ouverture du marché aux particuliers. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une seule association européenne. Celle qui défendait le maintien du monopole n'existe plus, il s'agissait de l'AEC (Association of European Consumers). Nos associations nationales sont en difficulté. Malgré tous les mérites de Monsieur DE PAOLI, je regrette qu'il n'y ait pas d'association italienne représentée dans cette tribune. Peu d'associations de consommateurs travaillent sur le secteur de l'énergie aujourd'hui, alors qu'il y a vraiment des sujets à défendre, en particulier en France concernant notamment le sujet de la fin des tarifs réglementés dans le secteur du gaz prévue en 2023. Nous vivons un moment exceptionnel qui devrait nous inciter à nous mobiliser. Nous devrions ainsi nous tourner plus collectivement vers la Commission européenne pour défendre ce que nous avons toujours défendu depuis 20 ans.

François CARLIER

Le tarif réglementé a été fixé pour qu'il y ait un marché avec 40 opérateurs. Je ne ferai pas de procès d'intention à la CRE, chargée de calculer ce tarif, en ce qui concerne une sorte de collusion avec des intérêts privés, simplement tout ce qui les intéresse c'est d'assurer la promotion du marché et notamment du marché de détail. C'est la seule chose qui compte pour le régulateur, qui est assez psychorigide concernant ce sujet. La CRE a œuvré avec constance pour supprimer les barrières à l'entrée de ce marché afin que ce dernier puisse compter une quarantaine d'opérateurs et c'est cet objectif qui prime encore aujourd'hui. Quant à l'ARENH, il s'agit d'un échafaudage qui a été mise en œuvre en application de la loi NOME, avec pour objec-

tif de mettre le pied à l'étrier des fournisseurs alternatifs, de sorte à voir s'ils seraient en mesure d'innover ou de produire. Le pari n'a pas été tenu. Ces opérateurs alternatifs n'ont pas innové, ce qui était à mon sens l'objectif le plus important, pas plus qu'ils n'ont produit. Par ailleurs, l'ARENH, qui est un dispositif censé être transitoire, a généré à la faveur de la crise une foule d'effets pervers. Je vous renvoie aux publications de notre site internet, dans lesquelles on démontre que, par exemple, l'année dernière la demande d'ARENH a été complètement surestimée à 160 TWh, que donc l'écêtement a été surestimé, et de ce fait également le TRV de l'électricité hors taxe. Nous allons ainsi demander un rattrapage à la baisse du TRV de l'ordre de 8 à 10 %. Cela démontre que l'échafaudage subtil et branlant, que l'on a construit pour essayer d'installer cette ouverture du marché de détail, subit avec crise un énorme coup de vent qui fait que l'échafaudage s'effondre.

Carine ROCCHESANI

En Italie y a-t-il moins d'associations qui représentent les consommateurs? Et quelles sont leurs positions concernant le sujet évoqué aujourd'hui?

Luigi DE PAOLI

Il existe beaucoup d'associations de consommateurs en Italie, qui avaient des positions différentes, plutôt assez réservées. Certaines ont défendu le dispositif de l'acheteur unique car les tarifs étaient plus avantageux que les tarifs sur le marché libre, et ce malgré les discours incitant les consommateurs à se rendre sur le marché libre. Mais la situation actuelle est différente avec les augmentations que j'ai évoquées. Il existe également des associations de consommateurs qui sont pro-marché. Ces associations voyaient les avantages d'un système concurrentiel dans d'autres secteurs et transféraient aussi au secteur de l'énergie cette hypothèse, plutôt favorable au marché. Aujourd'hui les positions évoluent probablement mais on ne constate pas une forte tendance en faveur de l'acheteur unique. Par ailleurs, je rejoins ce que disait à l'instant Monsieur CARLIER, le régulateur de l'énergie en Italie est également une entité pro-marché. Par ailleurs, l'autorité de la concurrence italienne a été également à l'origine de la contestation de l'acheteur unique au motif qu'il convient de se débarrasser de ce qui n'est pas concurrentiel.

Carine ROCCHESANI

Avant de clore cette session, je tiens à remercier l'ensemble des intervenants de cette table ronde. L'intervention de Jean-Bernard LÉVY dans quelques instants sera certainement l'occasion de revenir sur certains des sujets que nous venons d'évoquer, dont notamment celui de l'ARENH.



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

38^e Congrès FNCCR

DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2022
RENNES - BRETAGNE